

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	09/05/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	22

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Marlène URSULE.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04 – Aménagement voie d'accès à la pharmacie : élargissement et création d'un réseau pluvial

La commission travaux propose l'aménagement de l'impasse vers la pharmacie pour améliorer l'accès et la sécurité des piétons dans cette zone.

Le Maire précise, la nécessité, de créer un réseau pluvial pour gérer l'écoulement des eaux de la voirie. Après réflexion, le busage de fossé serait une solution efficace pour gérer les eaux de pluie et servirait en sus de chemin piéton.

Une consultation a été lancée, l'entreprise COLAS, rue des Métiers à Onet Le Chateau a établi un devis pour un montant de 21 049.20€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour la réalisation des travaux comme mentionné ci-dessus
- accepte la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 21 049.20€ TTC
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>